

Accompagnement des porteurs de projet économique Oisans

Informations aux personnes en situation de handicap ou d'invalidité :

- L'Aceisp est signataire de la Charte régionale H+ : pour plus d'informations sur la Charte H+, cliquer ici : [Information H+](#)
- Une personne référente spécialisée sur les questions liées au handicap est mobilisable
- Les locaux de l'Aceisp sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Pré-requis

- Avoir un projet de création et/ou de reprise d'entreprise sur l'Oisans
- Avoir une entreprise sur l'Oisans ou un projet d'implantation sur l'Oisans

Modalités et délais d'accès

- Être orienté par le service de développement économique de la Communauté de communes de l'Oisans.
- Prise de contact par téléphone ou par mail
- Les délais varient en fonction des disponibilités des plannings de rendez-vous

Objectifs

Pour les porteurs de projet :

- Identifier les étapes de la création d'entreprise, de s'y positionner
- Evaluer la cohérence de son projet professionnel et se repositionner par rapport à celui-ci
- Evaluer le réalisme et la faisabilité de son projet
- Identifier les personnes ressources, les outils et les actions disponibles à l'aboutissement de son projet professionnel
- Comprendre et appliquer une méthodologie construite avec l'accompagnateur
- Identifier les caractéristiques de la posture entrepreneuriale (ce qui va changer par rapport à un au salariat, métier d'entrepreneur : compétences etc.)
- Identifier les points d'appui d'accompagnement après la création.

Pour les entrepreneurs installés :

- Réaliser avec le porteur de projet une analyse de la situation de l'entreprise et de ses besoins afin de construire un accompagnement individualisé
- Vérifier la viabilité de son activité et son potentiel de développement

- Identifier les ajustements à faire et prendre les décisions adaptées
- Ajuster sa stratégie de développement au regard du diagnostic établi
- Mobiliser les ressources nécessaires

Objectifs opérationnels

- Être capable de formuler son projet professionnel
- => Si validation du projet de création/reprise d'entreprise :
- identifier les étapes et actions à mettre en œuvre
 - se mobiliser pour améliorer les connaissances nécessaires au projet et pour mettre en œuvre les étapes
- => Si invalidation du projet de création/reprise d'entreprise :
- envisager une réorientation emploi



Méthodes utilisées

- Rendez-vous individualisés
- Orientation sur des événements extérieurs sur les thématiques liées à l'entrepreneuriat
- Inscription à des ateliers thématiques de l'entrepreneuriat
- Elaboration d'objectifs précis avec le créateur
- Mobilisation d'outils adaptés à chaque étape de l'avancement du projet (Canvas, Document « évaluer votre idée », prévisionnel financier, modèle de business plan etc.)

Contenu pédagogique

- Ante création
 - Travail sur l'adéquation homme – projet (compétences professionnelles par rapport au projet, situation personnelle, atouts et freins, besoins de formations etc.)
 - Réaliser et analyse de l'étude de marché (réalisation de questionnaires, identification des fournisseurs et segmentation de la clientèle, analyse de la zone de chalandise, travail sur l'adéquation demande – offre, identification des partenaires, élaboration du plan de communication etc.)
 - Réalisation d'un prévisionnel (évaluation du chiffre d'affaires et structuration de coûts, identification du potentiel de rémunération, détail des besoins et montage financier etc.)
 - Elaboration d'un plan d'action post création pour les premiers mois d'activité.

- Post création
 - Validation ou repositionnement du marché et de la politique commerciale
 - Re définition de la stratégie de gestion et des capacités de production
 - Elaboration d'un plan de développement
 - Elaboration de tableaux de bord de gestion et administratifs
 - Mise à plat des obligations fiscales et sociales
 - Validation ou élaboration d'un projet de changement de statut juridique

Moyens pédagogiques

- Bureaux d'entretiens, connexion internet
- Utilisation de ressources en ligne, sites et logiciels spécifiques

Modalités d'évaluation :

- A chaque rendez-vous, les objectifs antérieurs sont repris et évalués en fonction du plan d'actions qui a été défini

Modalités de mise en œuvre

- Dates de l'action : Année 2021 (fermeture 3 semaines en août)
- Durée : variable selon le stade d'avancée du projet, les besoins du porteur de projet
- Lieux d'accueil : 347 rue Aristide Bergès 38760 le Bourg d'Oisans

Contact



- Espace France services de l'Oisans: 04.76.80.02.66 - franceservices@ccoisans.fr

Financement



- Action financée par la Communauté de Communes de l'Oisans
- Gratuit pour les porteurs de projets

Evaluation de la formation



- Taux de satisfaction des participants : 96%
- Résultats obtenus
A 6 mois : 21% des créateurs sont en développement / 71% des personnes ont réorienté leur projet sur de l'emploi / 9% n'ont pas communiqué leur situation.

Date de mise à jour de la fiche : 1^{er} juin 2021

■ création d'activités économiques

aceisp

formation et projet professionnel ■

■ création d'activités économiques

aceisp

formation et projet professionnel ■